

Assurance santé et bien-être social : dans quelle mesure les approches *ex ante* et *ex post* diffèrent ?

Équipe : Aurélie Pierre¹, Florence Jusot²

¹ Irdes. ² Université Paris-Dauphine, PSL Research University, Leda-Legos, Irdes

Collaborations extérieures : Université Paris-Dauphine ; Université de recherche Paris-Sciences-et-Lettres (PSL) ; Laboratoire d'économie de Dauphine (Leda)-Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé (Legos)

Période de réalisation : 2018-2025

État d'avancement : Valorisation (écriture d'un article pour une revue à comité de lecture)

Contexte et objectifs

Deux approches normatives sont discutées dans la littérature pour évaluer le bien-être social dans le cadre de situations risquées (Fleurbaey, 2008, 2010) : l'approche *ex ante* et l'approche *ex post*. L'approche *ex ante* cherche à mesurer le bien-être des individus avant que le risque ne survienne (Harsanyi, 1953, 1955). Elle considère l'ensemble des opportunités auxquelles les individus font face et respecte les préférences individuelles en matière de risque (en plus de celles en matière de revenu ou d'un autre résultat d'intérêt). L'approche *ex post* mesure le bien-être social lorsque toute incertitude est résolue. Contrairement à l'approche *ex ante*, elle ne suppose pas que les individus sont à même de penser en termes de probabilités ou qu'ils puissent évaluer une situation avant que le risque ne survienne. Elle ne prend donc pas en compte les préférences individuelles face au risque dans la mesure du bien-être social, qu'elle considère biaisées ou ignorantes. En revanche, elle prend mieux en considération les états de nature les plus malchanceux (comme les restes à charge catastrophiques), ce qui compte particulièrement lorsqu'un régulateur est averse aux inégalités. Les travaux de recherche qui évaluent l'impact des réformes assurantielles sur le bien-être social se fondent essentiellement sur une approche *ex ante* afin de tenir compte des préférences des individus vis-à-vis du risque et de considérer la valeur intrinsèque de l'assurance. Toutefois, pour certains économistes du bien-être, et notamment pour Fleurbaey (2008, 2010), cela ne suffit pas à justifier une approche *ex ante* en assurance santé. Notre travail propose de comparer et de discuter les différences empiriques à considérer une ap-

proche *ex ante* ou *ex post*, et à introduire une aversion à l'inégalité du régulateur dans la mesure du bien-être social pour l'évaluation des politiques d'assurance santé.

Méthodologie.....

Pour mesurer les différences empiriques du bien-être social en assurance santé, nous considérons une réforme récente de la complémentaire santé en France : la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise, qui oblige depuis le 1^{er} janvier 2016 tous les employeurs du secteur privé à offrir et à financer partiellement une complémentaire santé d'entreprise à l'ensemble de leurs salariés. Nous construisons une situation contrefactuelle de la réforme à partir des données de l'Enquête santé et protection sociale (ESPS) de 2012 appariées avec les données nationales administratives de consommations de soins du Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie (Sniiram), qui permet de connaître les préférences subjectives des individus vis-à-vis du risque, et renseigne sur la couverture assurantielle et les dépenses de santé des individus.

Valorisation

[COMMUNICATIONS]

Séminaires-colloques scientifiques

• Internationaux

Pierre A. : Health Insurance and Social Welfare: To What Extent the *Ex Ante* and the *Ex Post* Approaches Differ? An Empirical Case Based on a French Employer Mandate, (co-auteurs : Franc C., Jusot F., Raynaud D.) :

- 5th Irdes-Dauphine Workshop on Applied Health Economics and Policy Evaluation, Paris, 20-21 juin 2019.
- 5th EuHEA PhD Student-Supervisor and Early Career Researcher Conference, Catania (Italie), 5-7 septembre 2018.
- EUHEA Conference 2018: Shaping the Future: The Role of Health Economics, session Health insurance, use of care and welfare, Maastricht University, Pays-Bas, 11-14 juillet 2018.
- 1st Welfare and Policy Conference, Bordeaux, 4 et 5 mai 2023.
- XIX^e conférence annuelle de la fédération Théorie et évaluation des politiques publiques, Pointe-à-Pitre (France), 17-18 décembre 2024.

• Nationaux

Franc C., Jusot F., Pierre A., Raynaud D. : Health Insurance and Social Welfare: To What Extent the *Ex Ante* and the *Ex Post* Approaches Differ? An Empirical Case Based on a French Employer Mandate.

Pierre A. : Séminaire du Laboratoire interdisciplinaire de recherche appliquée en économie de la santé (Liraes) de l'Université de Paris. Juin 2022.

Jusot F. : Séminaire du Centre d'économie et de management de l'océan indien (Cémoi).
Octobre 2020, Université de la Réunion.

Jusot F. : Congrès de l'Association française de science économique (AFSE). Orléans, Juin 2019.

Pierre A. : Mardis de l'Irdes, Paris, 30 avril 2019. Discutant : Thébaut C. (Université de Limoges, OMIJ, IAE)

Pierre A. : Quatrième conférence AFSE – Direction générale du Trésor : Évaluation des politiques publiques. Paris, 13 décembre 2018.

Pierre A. : 40^e Journée des économistes de la santé français (JESF). Paris, 6-7 décembre 2018.

Jusot F. : Journée de la Chaire Santé. Paris, 30 mars 2018.